

Membrane Solvent

Version 1.0

date d'établissement 04/07/2016

Date d'impression 18/07/2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Identification de la substance : Microsart® Sample Prep, Membrane Solvent
Numéro d'article : SMB95-2004
Numéro d'enregistrement (REACH) : non pertinent (mélange)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations déconseillées : aucun connu
Utilisations identifiées : substance chimique de laboratoire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fabricant / fournisseur:

Société : Sartorius Stedim Biotech GmbH
August-Spindler-Strasse 11
D-37079 Göttingen
Téléphone : +49.551.308.0
Téléfax : +49.551.308.3289
E-mail : PCR@Sartorius.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Institut National de Recherche et de Sécurité I.N.R.S. : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Toxique par inhalation. Acute, catégorie 3	H331, Tox. 3
Susceptible de provoquer le cancer, catégorie 2	H351, Carc. 2
Susceptible de nuire au fœtus, catégorie 2	H361d, Repr. 2
Risque avéré d'effets graves pour les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée, catégorie 1	H372, STOT RE 1
Nocif en cas d'ingestion, catégorie 4	H302, Acute Tox. 4
Provoque une irritation cutanée, catégorie 2	H315, Skin Irrit. 2
Provoque une sévère irritation des yeux, catégorie 2	H319, Eye Irrit. 2

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes :



Mention d'avertissement : Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Trichlorométhane
Alcool isoamylique

Membrane Solvent

Version 1.0

date d'établissement 04/07/2016

Date d'impression 18/07/2016

Mentions de danger	: H302 Nocif en cas d'ingestion. H331 Toxique par inhalation. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H361d Susceptible de nuire au fœtus. H372 Risque avéré d'effets graves pour les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseils de prudence	: P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

L'étiquetage mentionné est valable pour la distribution à l'utilisateur industriel.

2.3 Autres dangers

Tous les produits chimiques sont potentiellement dangereux. Ils sont donc uniquement être manipulés par du personnel spécialement formé avec le soin nécessaire.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description du mélange

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Nom de la substance		Mentions de danger	Zone m%
Numéro CAS	Numéro CE		
67-66-3	200-663-8	Acute Tox. 3, H331 Carc. 2, H351 Repr. 2, H361d STOT RE 1, H372 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	50-100
Nom de la substance		Mentions de danger	Zone m%
Numéro CAS	Numéro CE		
123-51-3	204-633-5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335	1-≤2,5

Remarques

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

Membrane Solvent

Version 1.0

date d'établissement 04/07/2016

Date d'impression 18/07/2016

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Enlever les vêtements contaminés par le produit. Autoprotection du secouriste d'urgence.

Après inhalation

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme. Faire respirer de l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, faire respirer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.

Après contact cutané

Laver à l'eau et au savon. En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Après contact oculaire

Rincer les yeux, pendant 10 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche et boire ensuite un verre d'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané: Danger d'aspiration. Possibilité de défaillance pulmonaire. Envoyer immédiatement chercher un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritations, Toux, Migraine, Vertiges, Excitation, Crampes, Nausées, Vomissement, Dyspnée, Perte de connaissance

Risques

Danger d'aspiration, Risque d'incidents respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie à proximité émanation de vapeurs dangereuses possible. Peut être dégagé en cas d'incendie: Chlorure d'hydrogène (HCl), Phosgène, Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Porter un vêtement de protection totale.

Membrane Solvent

Version 1.0

date d'établissement 04/07/2016

Date d'impression 18/07/2016

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuelle. Veiller à une aération suffisante. Eviter de respirer la vapeur. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux : voir la rubrique 5

Équipement de protection individuel : voir rubrique 8

Matières incompatibles : voir rubrique 10

Considérations relatives à l'élimination : voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne travailler que sous aspirateur à fumée. Tenir les récipients hermétiquement fermés. Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Le produit n'est pas inflammable. Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré. Protéger contre les effets de la lumière.

Température de stockage recommandée:

15 - 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Membrane Solvent

Version 1.0

date d'établissement 04/07/2016

Date d'impression 18/07/2016

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
67-66-3 Trichlorométhane	
VME (France)	Valeur momentanée: 250 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 10 mg/m ³ , 2 ppm C2, (11), risque de pénétration percutanée
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³ , 2 ppm Peau
123-51-3 Alcool isoamylique	
VME (France)	Valeur à long terme: 360 mg/m ³ , 100 ppm

DNEL

Ouvriers

Exposition à long terme - effets systémique:		
67-66-3 trichlorométhane		
Dermique	DNEL	0,94 mg/kg (travailleurs)
Inhalatoire	DNEL	2,5 mg/m ³ (travailleurs)
123-51-3 alcool isoamylique		
Inhalatoire	DNEL	73 mg/m ³ (travailleurs)
exposition à long terme - effets locaux:		
67-66-3 trichlorométhane		
Inhalatoire	DNEL	2,5 mg/m ³ (travailleurs)
123-51-3 alcool isoamylique		
Inhalatoire	DNEL	73 mg/m ³ (travailleurs)
exposition à court terme - effets systémique:		
67-66-3 trichlorométhane		
Inhalatoire	DNEL	333 mg/m ³ (travailleurs)
123-51-3 alcool isoamylique		
Inhalatoire	DNEL	292 mg/m ³ (travailleurs)
exposition à court terme - effets locaux:		
123-51-3 alcool isoamylique		
Inhalatoire	DNEL	292 mg/m ³ (travailleurs)

Consommateur

Exposition à long terme - effets systémique:		
67-66-3 Trichlorométhane		
Inhalatoire	DNEL	0,18 mg/m ³ (Ver)

Membrane Solvent

Version 1.0

date d'établissement 04/07/2016

Date d'impression 18/07/2016

123-51-3 Alcool isoamylique		
Oral	DNEL	25 mg/kg (Ver)
Inhalatoire	DNEL	15,4 mg/m ³ (Ver)
Exposition à long terme - effets locaux:		
123-51-3 alcool isoamylique		
Inhalatoire	DNEL	256 mg/m ³ (Ver)

PNEC

PNEC	
67-66-3 Trichlorométhane	
PNEC	0,56 mg/kg (Sol) 0,048 mg/l (Station d'épuration des eaux usées) 0,015 mg/l (Eau de mer) 0,09 mg/kg (Mws) 0,45 mg/kg (Sédiment d'eau douce) 0,146 mg/l (Eau douce) 0,133 mg/l (spf)
123-51-3 Alcool isoamylique	
PNEC	0,061 mg/kg (Sol) 0,0255 mg/l (Eau de mer) 0,105 mg/kg (Mws) 1,05 mg/kg (Sédiment d'eau douce) 0,255 mg/l (Eau douce) 37 mg/l (spf)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Mesures générales de
protection et d'hygiène

: Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Mesures de protection
Individuelle

: Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire

: Nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols. Filtre AX (code de couleur "Brun"). Du choix de protection respirer: Vous observer à la " Utilisation d'appareils de protection respiratoire"

Membrane Solvent

Version 1.0

date d'établissement 04/07/2016

Date d'impression 18/07/2016

(BGR190).

Protection des mains

: Gants de protection. Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton) $\geq 0,7$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6 . Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc fluoré (Viton), épaisseur: 0,7 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6

Protection des yeux/du visage

: Lunettes de protection hermétiques

Protection de la peau et le corps

: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	: Liquide (fluide)
Couleur	: Incolore
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune information disponible.

Autres paramètres physiques et chimiques

(Valeur de) pH	: Aucune information disponible.
Point de fusion/point de congélation	: -63°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 62°C
Point d'éclair	: Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune information disponible.
Température d'inflammation	: 982°C
Température de décomposition	: Aucune information disponible.
Auto-inflammation	: Aucune information disponible.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
<u>Limites d'explosion</u>	

Membrane Solvent

Version 1.0

date d'établissement 04/07/2016

Date d'impression 18/07/2016

Limites d'explosion inférieure	: Aucune information disponible.
Limite d'explosion supérieure	: Aucune information disponible.
Propriétés comburantes	: Aucune information disponible.
Pression de vapeur à 20°C	: 210 hPa
Densité à 20°C	: 1,47 g/cm ³
Densité relative	: Aucune information disponible.
Densité de vapeur	: Aucune information disponible.
Vitesse d'évaporation	: Aucune information disponible.

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau à 20°C : 8 g/l

Coefficient de partage

n-octanol/eau (log KOW) : ~2 log POW

Viscosité : Aucune information disponible.

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir ci-dessous 10.3

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions violentes ou explosives au contact des substances nommées. Métaux alcalins, amines, métaux alcalino-terreux, métaux en poudre, alcool, l'oxygène, hydroxydes alcalins, des bases fortes, composés nitrés organiques.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement. Sensible à la lumière.

10.5 Matières incompatibles

Gomme. Matières plastiques distinctes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

Toxicité aiguë

Membrane Solvent

Version 1.0

date d'établissement 04/07/2016

Date d'impression 18/07/2016

67-66-3 Trichlorométhane		
Oral	LD ₅₀	695 mg/kg (rat) (RTECS)
Inhalatoire	LC ₅₀ /4 h	47,7 mg/l (rat) (IUCLID)
123-51-3 Alcool isoamylique		
Oral	LD ₅₀	1300 mg/kg (rat) (GESTIS)
Dermique	LD ₅₀	3210 mg/kg (lapin) (GESTIS)

Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:

Test d'irritation de la peau et des yeux (lapin): faibles irritations.

De la peau : Irrite la peau et les muqueuses. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Des yeux : Effet d'irritation.

Après respiration : Narcose, inconscience. Absorption.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Effets CMR:

Carc. 2, Repr. 2

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas d'information disponible.

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire au fœtus.

Danger en cas d'aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

En cas d'inhalation : Absorption, nausée, vomissement, danger d'aspiration. lésion des poumons.

En cas de résorption : Céphalées, vomissement, excitation, spasmes, arrêt respiratoire, arrêt cardiaque. Lésions du foie et des reins.

Membrane Solvent

Version 1.0

date d'établissement 04/07/2016

Date d'impression 18/07/2016

Renseignements supplémentaires:

Manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Selon 1272/2008/CE: N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

Toxicité aquatique (aiguë)

Toxicité sur les poissons:	
67-66-3 trichlorométhane	
LC ₅₀	18 mg/l/96 h (Lepomis macrochirus) (IUCLID)
123-51-3 alcool isoamylique	
LC ₅₀	700 mg/l/96 h (Onchorhynchus mykiss)
Toxicité sur les daphnies:	
67-66-3 trichlorométhane	
EC50	79 mg/l/48 h (Daphnia magna) (IUCLID)
123-51-3 alcool isoamylique	
EC50	260 mg/l/48 h (daphnia)
Toxicité sur les algues:	
67-66-3 trichlorométhane	
IC5	1100 mg/l (Scenedesmus quadricauda) (IUCLID) 8d
123-51-3 alcool isoamylique	
IC50	493 mg/l/72 h (Desmodesmus subspicatus)
Toxicité sur les bactéries:	
67-66-3 trichlorométhane	
EC5	125 mg/l (Pseudomonas putida) (IUCLID) 16h

12.2 Processus de la dégradabilité

Biodégradabilité: 0%/14d OECD 301

Pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable (log POW ≤4).

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Remarque:

Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

Membrane Solvent

Version 1.0

date d'établissement 04/07/2016

Date d'impression 18/07/2016

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR).

13.2 Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

13.3 Remarques

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU : UN1888

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR : 1888 CHLOROFORME
IMDG : CHLOROFORM

14.3 Classe(s) de danger pour le transport



Classe : 6.1 (Matières toxique)

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA : III

Membrane Solvent

Version 1.0

date d'établissement 04/07/2016

Date d'impression 18/07/2016

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

l'utilisateur : Attention: Matières toxiques.

Indice Kemler : 60

No EMS : F-A,S-A

Segregation groups : Liquid halogenated hydrocarbons

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

14.8 Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ) : 5L

Quantités exceptées (EQ) : E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

Catégorie de transport (CT) : 2

Code de restriction en tunnels (CRT) : E

IMDG

Quantités limitées (LQ) : 5L

Quantités exceptées (EQ) : E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

"Règlement type" de l'ONU : UN1888, CHLOROFORME, 6.1, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent. Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Règlement en cas d'incident:

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Membrane Solvent

Version 1.0

date d'établissement 04/07/2016

Date d'impression 18/07/2016

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Abréviations et acronymes

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
LD50*: Lethal Dose, 50 percent (Not relevant for classification)
LD50*: Lethal Concentration, 50 percent (Not relevant for classification)
Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Carc. 2: Carcinogenicity, Hazard Category 2
Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
STOT RE 1: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 1

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE
Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)

16.2 Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne

Membrane Solvent

Version 1.0

date d'établissement 04/07/2016

Date d'impression 18/07/2016

sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.